

La place de l'enfant dans les conflits et les violences conjugales

Elizabeth Brown

Maître de conférences, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

Maryse Jaspard

Maître de conférences, Institut de démographie de l'Université Paris-1/Chercheuse associée à l'Institut national d'études démographiques

L'enfant est-il vecteur de tensions supplémentaires au sein du couple ou, au contraire, est-il un élément de cohésion de la cellule familiale ? Question récurrente à laquelle ont été apportées maintes réponses d'ordre plutôt psychosociologique. Mais, à ce jour, aucune recherche sociologique, quantitative, portant sur un grand échantillon représentatif de la population vivant en France et traitant directement de cette question n'a été réalisée. Commanditée par le Secrétariat d'État aux droits des femmes, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, réalisée en 2000 par une équipe de chercheurs pluridisciplinaires et coordonnée par l'Institut de démographie de l'Université de Paris-1, apporte des éléments de réponse à cette question, dont les principaux résultats sont présentés dans cet article.

Tensions, conflit, violences conjugales sont autant de notions qu'il est utile de préciser, notamment afin de lever l'ambiguïté attachée aux termes de « violence conjugale ». Le mot « violence » lui-même a une acception très large qui gêne la perception du phénomène et sa prise en compte. On s'intéresse ici aux violences interindividuelles résultant d'un rapport de forces ou de domination entre au moins deux personnes. Dans cet ensemble, la violence conjugale est une réalité aux formes multiples dont la perception n'est pas toujours immédiate, aussi bien pour les auteurs que pour les victimes ou leur entourage. Par-delà les actes violents caractérisés (brutalités physiques et sexuelles), l'accumulation de faits, de gestes, de paroles en apparence sans gravité peut constituer des comportements violents ; ils portent gravement atteinte à l'intégrité de la personne.

Une confusion courante entre violence et conflit

La distinction entre violence et conflit n'est pas toujours aisée et la confusion courante. De fait, le conflit se manifeste principalement par des disputes pouvant dégénérer en scènes de ménages itératives. Il s'agit d'un mode relationnel qui implique la réciprocité entre les protagonistes et qui est susceptible d'entraîner du changement. Si la violence peut prendre des formes identiques – agressions verbales et physiques –, elle est univoque : une même personne subit toujours les coups et cède toujours lors des altercations. La violence est toujours destructrice, il s'agit une situation d'emprise de l'un sur l'autre. L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) permet de distinguer les situations de violence des climats conjugaux conflictuels (1) (encadré 1, p. 6). Construit sur cette dichotomie, cet article tente de faire émerger la place de l'enfant dans la mésentente conjugale, quelle qu'en soit la nature, conflit ou violence.

L'étude s'inscrit dans une problématique de genre qui peut se résumer ainsi : bien que perpétrées dans l'intimité du couple, les violences résultent des fonctions et des représentations sociales attribuées aux hommes et aux femmes tant dans la vie sociale qu'au sein de la famille. La venue d'un enfant transforme la place sociale de la femme et, dans une moindre mesure, celle de l'homme. La parentalité modifie profondément la relation entre les conjoints ; ce fait est plus accentué lorsque la femme se recentre sur sa fonction maternelle, sur la sphère privée et lorsque l'homme prend ses distances avec sa fonction parentale, voire conjugale. Sans entrer dans des considérations d'ordre psychologique, l'incidence de l'arrivée d'un

(1) Le mode d'approche et le cheminement du questionnaire ont été conçus pour éviter la confusion entre violence et conflit : évocation, en début d'entretien, de disputes répétées, de mécontentements sur le partage du travail domestique, des questions sur l'entente-mésentente conjugale, avant même que le sujet de l'enquête soit perceptible, puis répétition des mêmes faits de violence dans les différents cadres de vie, dont la vie conjugale ne vient qu'en quatrième position.

Encadré 1

Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France

Commanditée par le Secrétariat d'État aux droits des femmes, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) est la première enquête statistique nationale réalisée en France sur ce thème. Coordinée par l'Institut de démographie de l'université Paris-1, elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs (*) appartenant aux institutions publiques de recherche.

Son objectif était de mesurer, pour l'ensemble de la population, les divers types de violences interpersonnelles (verbales, psychologiques, physiques et sexuelles) afin de mieux cerner le phénomène social des violences envers les femmes. La collecte des données a été menée de mars 2000 à juillet 2000 auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 ans à 59 ans et résidant, hors institution, en Métropole. Elle a été effectuée par téléphone, selon la méthode CATI (collecte assistée par téléphone et informatique). Les procédures d'appel des enquêtées et la gestion des fichiers de numéros de téléphone assuraient le respect de l'anonymat, la confidentialité et la sécurité des personnes interrogées.

La passation du questionnaire durait en moyenne 45 minutes. Afin d'établir une relation de confiance avec l'interviewée, les questions sur les actes de violence ne venaient qu'à l'issue d'un module recueillant des données contextuelles (caractéristiques familiales, économiques, sociales, résidentielles...), des éléments biographiques et d'état de santé.

Les modules suivants appréhendaient les faits de violence subis pendant les douze derniers mois dans les différents cadres de vie : espaces publics, sphère professionnelle, couple, famille. Dans les questions, les mots « violence » ou « agression » ne sont pas utilisés, seuls des « faits » sont évoqués ; ils sont décrits avec le plus de précision possible de façon à limiter la part de subjectivité des réponses. Ces modules étaient introduits par une définition détaillée du cadre de vie et les questions sur les actes de violence se répétaient à l'identique – dans la mesure du possible – dans chaque contexte. Cette structure a été conçue pour faciliter le déroulement de l'entretien, notamment en faisant émerger progressivement les situations de violence et favoriser la remémoration d'événements parfois très anciens. L'investigation portait également sur les circonstances, réactions et recours des femmes auprès de l'entourage ou des institutions, ceci pour le fait le plus grave selon l'avis de l'enquêtée.

La dernière partie du questionnaire mesurait les agressions physiques endurées depuis l'âge de 18 ans et les agressions sexuelles subies au cours de la vie. L'âge, les auteurs, les circonstances et les recours judiciaires étaient enregistrés.

(*) L'équipe ENVEFF est composée de Maryse Jaspard, responsable de l'enquête, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Jean-Marie Firdion, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Annik Houel, Brigitte Lhomond, Florence Maillolchon, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, Marie-Ange Schiltz.

enfant sur la sexualité conjugale, mise en évidence à partir des données de l'enquête Analyse des comportements sexuels en France (Bajos *et al.*, 1998), creuse les écarts de désir sexuel entre les conjoints, facteur non négligeable de l'accroissement des tensions conjugales mais qui s'estompe avec le temps [voir (2) p. 7].

Mésentente conjugale, désaccord sur les rôles parentaux

En réalité, les causes de mésentente conjugale sont variées et peuvent s'accroître lorsqu'il y a désaccord sur les rôles parentaux des conjoints, mais le plus souvent elles ne sont pas directement liées à la présence d'enfants. On fait l'hypothèse que la présence d'enfant joue un rôle de catalyseur qui va exacerber les positions et représentations sociales de chacun des conjoints au sein de la famille, en particulier lorsqu'elles sont inégalitaires. Cette interrogation en soulève une autre, en image inversée dans le processus de construction de la biographie individuelle et familiale : le fait d'avoir vécu une enfance marquée par des conflits entre ses parents, par leur séparation ou par l'absence de l'un d'eux, entraîne-t-il un plus grand risque de se trouver soi-même à l'âge adulte en situation de conflit, voire de violence conjugale ? Dans l'enquête ENVEFF, un certain nombre de difficultés éprouvées par les femmes dans leur enfance sont dénombrées, donnant ainsi quelques éclairages sur la question de la reproduction de la violence et du conflit.

En 1997, dans le traité d'Amsterdam, l'Union européenne a réaffirmé son attachement au principe d'égalité entre les sexes et, pour atteindre cet objectif, a formulé des recommandations en faveur de politiques sociales et familiales visant à faciliter l'emploi des femmes, en particulier celui des mères de famille (Letablier, 2002). Néanmoins, les analyses de la dernière enquête Emploi du temps réalisée en France en 1998-1999 (Brousse, 1999 ; Méda, 2001 ; Fagnani et Letablier, 2003) ont mis l'accent sur les disparités demeurées très fortes entre les rôles masculins et féminins au sein du couple. Dans une société où les hommes sont encore majoritairement investis de la fonction génératrice de pouvoir de « Monsieur Gagne-pain », les femmes ont toujours de grandes difficultés à concilier leur rôle de mère et leur activité professionnelle. Une grande majorité d'entre elles souhaitent exercer cette dernière à temps plein, et attendent une certaine indépendance et un renforcement de l'égalité sociale avec leurs conjoints.

La présence d'enfants peut accroître le risque de conflit au sein du couple

Dans ce contexte, la présence d'enfants dans le couple peut accroître les risques de tensions entre les conjoints. Les causes de conflit se multiplient, tant à cause des décisions sur l'éducation à prendre à deux alors qu'elles reposent sur des conceptions éthiques et sociales personnelles, que de l'augmentation des tâches matérielles à assumer et d'une moindre disponibilité matérielle et affective de l'un des parents. Dans l'enquête ENVEFF, les conflits au sein du couple sont cernés au travers des disputes déclarées par les répondantes. Parmi les neuf sujets de disputes entre conjoints inventoriés (encadré 2), deux concernant « la vie quotidienne » et « les enfants » sont particulièrement liés au fait de vivre sous le même toit et de partager l'espace souvent restreint de vie privée, de devoir assumer un certain nombre de tâches quotidiennes, d'avoir des soucis et des problèmes à régler ensemble au sujet des enfants... Afin de mettre au jour l'effet de la présence d'enfants dans le conflit conjugal, mais sans prendre en compte les situations de couple très détériorées des femmes séparées de leur conjoint dans l'année précédant l'enquête (Jaspard *et al.*, 2003-1), l'analyse a été circonscrite aux couples cohabitant au moment de l'enquête, qu'ils aient ou non des enfants. La notion de « couple » est ici plus restreinte que dans

l'enquête (3) et correspond à la famille nucléaire, plus adaptée au sujet traité dans cet article. Dans ces ménages, un sur dix n'a pas d'enfants et pour 16 % de ceux ayant un ou plusieurs enfants, les deux générations ne résident pas ensemble. Ainsi, seuls trois quarts des couples ont des enfants vivant avec eux.

Des altercations très fréquentes concernant la vie quotidienne et les enfants

Une analyse factorielle des correspondances entre les disputes sur les neuf sujets montre que les réponses se regroupent en fonction des fréquences déclarées. La majorité des couples ont un comportement peu variable selon le sujet : il y a ceux qui ne se disputent jamais à aucun propos, ceux qui se disputent rarement sur la plupart des sujets, ceux qui le font quelquefois et, enfin, ceux qui se querellent souvent et presque à tout propos. Cependant, quelle que soit la fréquence de ces altercations, celles concernant la vie quotidienne ou les enfants sont toujours proches du nuage de fréquence immédiatement plus faible : ces disputes sur la vie quotidienne et les enfants ont tendance à être plus nombreuses au sein de chaque couple que celles concernant les relations avec les amis ou les familles, le travail, la sexualité ou encore la politique ou la religion.

Encadré 2

Les disputes dans le couple au cours des douze derniers mois

Les femmes qui ont vécu en couple dans les douze mois précédant l'enquête ont été interrogées sur neuf sujets de disputes avec leur conjoint. Elles devaient choisir entre quatre fréquences pendant cette période. Les réponses des femmes en couple cohabitant au moment de l'enquête se répartissent ainsi :

Disputes au sujet	Jamais	Rarement	Quelquefois	Souvent
a. De la vie quotidienne.	49,3	21,3	24,2	5,2
b. Des enfants (1).	42,6	20,8	28,3	8,3
c. De l'argent.	62,1	18,0	15,6	4,3
d. De la politique ou de la religion.	82,1	9,6	6,9	1,4
e. Des sorties, loisirs, vacances.	66,1	17,1	13,7	3,1
f. Des relations avec vos familles.	54,1	18,4	21,0	6,5
g. Des relations avec les amis.	70,1	17,3	10,3	2,3
h. De votre travail ou du sien.	66,2	14,4	15,5	3,9
i. De la sexualité.	73,2	14,3	10,3	2,2
Indicateur global de disputes	14,5	13,9	37,1	34,5

Source : Enquête ENVEFF, 2000, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

(1) Pour les couples dont au moins un des conjoints a un enfant.

(2) La période autour de la grossesse a bénéficié d'une large investigation par les épidémiologistes. Dans les couples où la femme est victime de violence, plusieurs auteurs mentionnent que la grossesse est un moment sensible où la violence a pu débiter ou s'accroître ; certains rapportent que la période qui suit une naissance est une période à risque élevé. La grossesse rend les femmes plus vulnérables ou plus dépendantes aux yeux de leur partenaire et fait surgir des sentiments de rivalité, ce qui favorise les actes violents. Cependant, cette affirmation n'est pas clairement étayée par les données statistiques disponibles (Saurel-Cubizolles *et al.*, 1997).

(3) Très large dans l'enquête ENVEFF, elle incluait les couples ne vivant pas ensemble au moment de l'enquête (petit ami, fiancé, amant...).

Un indicateur global de disputes a été construit pour traduire à la fois le nombre de sujets d'altercation et leur fréquence : 72 % des femmes déclarent se disputer au moins quelquefois sur un ou plusieurs des neuf sujets, dont 35 % souvent. Celles qui n'ont pas d'enfant présent au foyer sont un peu moins nombreuses à se disputer (64 %) et, surtout, à se disputer souvent (27 %). Si on fait abstraction des disputes au sujet des enfants, 62 % des femmes déclarent se disputer au moins sur un des huit autres sujets, dont 24 % souvent. Pour celles qui vivent sans enfant présent au foyer, les proportions sont respectivement de 56 % et 19 % : l'écart relatif entre les femmes sans enfant et les femmes avec enfant(s) reste proche, le taux de disputes fréquentes augmente d'environ 20 % dans les foyers avec enfant(s).

Plus les femmes sont jeunes plus les disputes sont fréquentes

La présence d'enfants semble donc bien favoriser les disputes de tous ordres, y compris celles qui ne les concernent pas directement. Cependant, certaines autres caractéristiques démographiques ou professionnelles des conjoints et les divers problèmes relationnels dans le couple retenus par l'enquête accroissent fortement la propension à entrer en conflit. Le tableau 1 présente la variation des fréquences « quelquefois ou souvent » de l'indicateur global sur huit sujets (4), hormis celui des enfants. Parmi tous ces facteurs, certains ont une influence plus forte que les autres, et les modalités de plusieurs d'entre eux sont structurellement liées. Une régression logistique indique que, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité globale de se disputer est accrue lorsque : l'âge des femmes est inférieur à 35 ans ; deux enfants sont présents au foyer ; la femme assure l'essentiel des tâches ménagères et des tâches pour les enfants ; la femme relate l'infidélité de son conjoint ou reconnaît la sienne. En revanche, cette probabilité diminue lorsque : la femme est âgée de 45 ans et plus, aucun enfant ne vit avec le couple ; la femme est cadre ou n'exerce pas d'activité (inactive ou retraitée) ; il n'y a pas de problème d'alcoolisme dans la famille ; la femme peut se confier à son conjoint en cas de problème personnel ou familial. L'âge de la femme, le nombre d'enfants présents et, dans une moindre mesure, l'âge des enfants sont des facteurs importants. La propension à se disputer diminue lorsque l'âge augmente, c'est-à-dire en moyenne lorsque la durée de vie à deux s'accroît : une normalisation des relations conjugales s'installe et les couples les plus conflictuels se sont souvent

séparés bien avant dix années de vie commune. On peut penser également que le calme s'instaure lorsque les enfants grandissent et quittent progressivement le domicile parental. Il paraît relativement logique que la fréquence des disputes augmente avec le nombre d'enfants vivant avec le couple : le stress s'amplifie avec le volume des tâches quotidiennes et les soucis.

Un apaisement des conflits au sein des familles nombreuses

En revanche, il peut paraître assez paradoxal de constater un relatif apaisement des conflits dans les familles nombreuses, de trois enfants ou plus. Les explications sont davantage à rechercher du côté des caractéristiques socioculturelles que du côté d'une stricte organisation-désorganisation domestique. Les familles nombreuses sont plus ancrées dans des contextes se référant à des valeurs familiales traditionnelles, quel que soit leur niveau économique. Dans les milieux aux revenus modestes, les mères de nombreux enfants ont en majorité intégré leur rôle de femme au foyer et d'éducatrice. Dans les milieux plus aisés, le mode de vie du couple a pu s'organiser (appel à des aides extérieures, logement plus spacieux...) de façon à concilier vie familiale et vie professionnelle. On peut penser que ces familles, ou du moins une part d'entre elles, ont fait un choix de vie plus centré sur les enfants.

Si les couples non mariés apparaissent un peu plus nombreux à se disputer que les mariés (tableau 1 A), il s'agit d'effets conjugués de sens inverse de l'âge et du nombre d'enfants : certes 61 % des femmes non mariées sont âgées de moins de 35 ans, mais 42 % des couples non mariés n'ont pas d'enfant vivant avec eux. De même, l'effet d'âge du plus jeune enfant est-il lié à l'âge de la mère et à la présence d'enfants au foyer : si le dernier enfant est âgé de moins de 12 ans, sa mère est en moyenne plus jeune et vit avec au moins deux enfants dans trois quarts des cas.

Indépendamment de l'effet d'âge, les femmes au foyer et les retraitées se disputent moins que la moyenne (tableau 1 B). Ce qui peut être lié à leur plus faible pouvoir de négociation lorsque leurs ressources personnelles sont faibles, voire inexistantes, et à leur plus grande disponibilité pour assumer l'essentiel des tâches ménagères, mais aussi à leur propre perception de leur fonction familiale. En revanche, la fréquence plus élevée des disputes déclarées par les femmes occupant

(4) Les disputes au sujet des enfants sont exclues de façon que leur présence différenciée selon les caractéristiques du couple n'influence pas mécaniquement les résultats.

Tableau 1

L'indicateur de disputes conjugales (sauf au sujet des enfants) au cours des douze derniers mois en fonction des caractéristiques du couple et de son entente (en %)

	Effectif observé	Disputes quelquefois ou souvent
A - Caractéristiques démographiques		
Groupe d'âge de la femme		
20-24 ans	266	73,1
25-34 ans	1565	67,7
35-44 ans	1771	64,0
45 ans et plus	1751	55,4
Type de couple		
Marié	4245	61,0
Non marié cohabitant	1108	66,4
Nombre d'enfants présents au foyer		
Aucun	1389	55,8
Un enfant	1303	61,4
Deux enfants	1704	67,4
Trois enfants et plus	957	62,9
Âge de l'enfant le plus jeune		
0-3 ans	1055	69,2
4-12 ans	1504	66,3
15-17 ans	637	61,2
18 ans et plus	768	58,4
B - Caractéristiques professionnelles		
Statut d'activité de la femme		
Emploi à temps plein	2320	63,6
Emploi à temps partiel	1201	65,4
Chômage indemnisé ou non	392	62,0
Retraitée, femme au foyer	779	53,9
Catégorie professionnelle et sociale de la femme (pour les femmes en emploi)		
Agricultrice, indépendante	130	61,7
Cadre, profession intellectuelle supérieure	383	58,9
Profession intermédiaire	1086	66,4
Employée	1614	65,4
Ouvrière	297	61,4
C - Critères de bonne/mauvaise entente		
Prise en charge des tâches ménagères		
Femme essentiellement	2081	65,2
Partage des tâches	3141	60,2
Prise en charge des tâches pour les enfants		
Femme essentiellement	1387	68,9
Partage des tâches	2438	62,1
Autres problèmes relationnels dans le couple		
La femme ne peut se confier à son conjoint	520	67,9
L'homme est infidèle	68	76,0
La femme est infidèle	60	82,2
La femme consomme trop d'alcool	241	69,3
Une autre personne du foyer consomme trop d'alcool	369	74,7
Ensemble	5353	62,1

Source : Enquête ENVEFF 2000, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

Champ : Femmes en couple cohabitant au moment de l'enquête (avec ou sans enfants présents ou non au foyer).

Les modalités « non concernée », « non-réponse », « ne sait pas » ne sont pas présentées dans ce tableau, ni celles correspondant à une situation rare du partage des tâches ou à l'absence de problème relationnel dans le couple.

un emploi à temps partiel est liée au nombre des enfants qui vivent avec elles (60 % en ont deux ou plus, contre 47 % des autres), et certainement à une position économique et sociale ressentie comme défavorable : en effet, la majorité des répondantes travaillant à temps partiel ne l'ont pas choisi et sont principalement employées de commerce, de bureau, de services aux particuliers. Les employées sont celles qui exercent une activité professionnelle le plus fréquemment à temps partiel (43 % contre 25 % des autres).

Des disputes plus fréquentes lorsque la femme est employée ou ouvrière

Or, c'est dans les couples où les femmes exercent une profession intermédiaire ou sont employées que les altercations sont les plus fréquentes, sans qu'un effet d'âge ou de nombre d'enfants puisse l'expliquer (5). Pour les professions intermédiaires, des conditions de travail parfois difficiles (enseignantes, travailleuses du secteur social et de la santé) peuvent générer une tension qui se répercute dans les relations privées. Souvent en ascension sociale et en prise directe avec les problèmes de société, ces femmes revendiquent davantage l'égalité et le partage des tâches au sein du couple. Si les femmes cadres ou exerçant une profession intellectuelle se disputent moins que les autres, six sur dix ont un conjoint appartenant à la même catégorie professionnelle, ce qui suppose un niveau de vie élevé facilitant la vie quotidienne. Ces femmes sont aussi légèrement plus âgées et investies dans leur vie professionnelle et le climat conjugal s'est assagi.

Si on considère les critères d'entente conjugale – tels qu'ils sont cernés dans l'enquête ENVEFF – (6), indépendamment des autres caractéristiques, les couples partageant les tâches de la vie quotidienne et de soins aux enfants se disputent moins (tableau 1 c) : l'entente facilite-t-elle le partage des tâches ou est-ce l'inverse ? Au contraire, la consommation excessive d'alcool de la femme (5 %) ou d'un autre membre du ménage, le plus souvent son conjoint (2 %) (7), exacerbe les disputes conjugales ou, à l'inverse, résulte de leur

trop grande fréquence. Parmi les difficultés rencontrées par le couple, le fait de ne pouvoir se confier à son compagnon est lié à un risque plus élevé de se disputer mais les femmes se déclarant dans ces cas sont peu nombreuses (11 %). L'infidélité d'un des conjoints, notamment de la femme (1 %), engendre davantage un climat d'altercations. Apparemment, les couples qui avouent s'accorder, avec plus ou moins de consentement mutuel, des aventures hors du lit conjugal sont peu nombreux ; pour la plupart des individus, ces situations se vivent difficilement.

En ce début du XXI^e siècle, au sein du couple contractuel où les deux conjoints exercent une activité professionnelle, le partage du travail domestique est un enjeu d'entente et, lorsque celui-ci s'organise de façon très inégalitaire, il est une entrave à « l'harmonie » conjugale. Dans l'enquête ENVEFF, l'opinion des enquêtées sur le partage au sein de leur couple est prise en compte et non la mesure en temps réel des tâches effectuées par l'un et l'autre comme dans l'enquête Emploi du temps de l'INSEE de 1999. Celle-ci montre que, dans les couples à deux actifs, les femmes consacrent presque deux fois plus de temps aux tâches domestiques et de soins aux enfants que les hommes : 28 h 40 par semaine contre 15 h 30. Cette inégalité du partage est un peu moins grande pour les couples comptant au moins un cadre ou un membre des professions intermédiaires, et elle s'accroît pour les couples d'ouvriers ou d'indépendants.

Une représentation spécifique à chaque milieu social des rôles masculins et féminins

Dans l'enquête ENVEFF, entre 55 % et 58 % des femmes au foyer et des chômeuses non indemnisées ont déclaré effectuer seules les tâches ménagères contre un tiers des femmes retraitées ou exerçant une activité professionnelle. Dans le milieu agricole, artisanal ou commerçant, la division du travail entre les sexes perdure. Les époux cadres participent un peu moins aux activités domestiques que les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers (54 % contre 66 %),

(5) Ces femmes ne sont pas significativement plus jeunes (32 % sont âgées de moins de 35 ans contre 30 % des autres) et n'ont pas plus d'enfants à leurs côtés que les autres (1,45 en moyenne contre 1,54).

(6) Les critères retenus dans cette étude sont le partage des tâches ménagères et des soins aux enfants, la possibilité de se confier à son conjoint, l'infidélité de l'homme ou de la femme, les problèmes d'alcoolisme de l'homme ou de la femme.

(7) On s'intéresse ici à l'appréciation des femmes sur leur consommation d'alcool et celle de leur conjoint et non pas à la mesure usuelle de quantités de boissons alcoolisées consommées. Pour les conjoints, la question posée était : « Y a-t-il un problème d'alcoolisme parmi vos proches ? si oui, qui ? ». Pour les enquêtées, on a considéré qu'il y avait un problème d'alcoolisme lorsqu'elles avaient répondu positivement aux questions : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous ressenti le besoin de diminuer votre consommation d'alcool ? » et « Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de boire beaucoup à l'occasion de moments difficiles ? ».

alors que 70 % des chômeurs le font. Les mêmes ordres de grandeur s'observent dans les professions féminines. Il est clair que les femmes des milieux plus favorisés sont plus exigeantes vis-à-vis de leur conjoint que les ouvrières, renvoyant ainsi à la représentation spécifique à chaque milieu social des rôles masculins et féminins dans la conjugalité.

Ainsi, dans les différents sujets de disputes, la vie quotidienne et les enfants occupent une place prépondérante. Parmi les femmes qui se disputent quelquefois ou souvent, 68 % citent au moins l'un de ces deux sujets ; lorsqu'elles se disputent souvent, 78 % citent au moins l'un des deux. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de se disputer au sujet de la vie quotidienne est 1,3 fois plus élevée lorsque la femme prend en charge l'essentiel des tâches ménagères et des soins aux enfants. Elle est également plus forte parmi les femmes âgées de moins de 25 ans, celles qui ont deux enfants, et celles dont le dernier enfant est âgé de moins de 13 ans. À l'inverse, les femmes âgées de 45 ans ou plus, les inactives ou les retraitées, celles dont le conjoint exerce une profession indépendante déclarent moins d'altercations au sujet de la vie quotidienne.

L'influence du partage traditionnel des rôles masculin et féminin

On perçoit clairement l'effet favorable de l'allègement des tâches domestiques, mais aussi l'acceptation du partage traditionnel des rôles dans les couples où les hommes ont un statut professionnel indépendant.

La probabilité de se disputer au sujet des enfants augmente lorsque la femme est employée ou ouvrière, si son conjoint est ouvrier, enfin si la femme assume presque seule les tâches domestiques. Bien que les couples se disputent au sujet des enfants qui ont quitté leur foyer, la probabilité de cette sorte d'altercation diminue lorsqu'il y a pas d'enfant présent ou un seul, ou lorsque le dernier enfant a moins de 4 ans ou plus de 18 ans. Enfin, les femmes n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle se disputent peu au sujet des enfants, sans doute parce que le partage des rôles masculin et féminin demeure plus traditionnel dans leur couple. À ces résultats s'ajoutent quelques facteurs particuliers d'accroissement des disputes fréquentes au sujet des enfants. Celles-ci concernent en moyenne 8,3 % des couples de parents ; elles sont plus nombreuses parmi les couples chez lesquels règne la mésentente ou en situation économique et sociale défavorisée (chômeurs non indemnisés, infidélité des conjoints, problèmes d'alcoolisme...).

Une issue paroxystique des conflits conjugaux est « d'en venir aux mains ou de lancer et casser des objets ». La proportion de femmes déclarant qu'elles-mêmes ou leur conjoint l'ont fait durant les douze derniers mois est faible (2,5 % de l'ensemble et 3,9 % de celles qui se disputent quelquefois ou souvent). La moitié de ces manifestations brutales se produisent dans des couples où l'on constate par ailleurs une situation de violence conjugale.

Conflit au sein du couple et violence conjugale : deux processus très différents

Les conflits se résolvent en partie au cours de disputes. Lorsque les disputes dégénèrent en scènes de ménages, elles prennent l'apparence de la violence : les insultes fusent, les objets volent ; plus rarement les coups peuvent partir des deux côtés. Dans les situations de violence conjugale, le conjoint exerce des agressions verbales, des pressions psychologiques répétées, voire des brutalités physiques et sexuelles de façon quasi univoque. Le conjoint recourt à la violence pour exercer et asseoir son pouvoir au sein du couple. Dans l'enquête ENVEFF, les faits de violence conjugale ont ainsi été repérés à partir de vingt-deux questions (encadré 3, p. 12). Les atteintes psychologiques sont les plus courantes (22,3 %), suivies par les insultes et menaces verbales (4,2 %), puis les agressions physiques (2,1 %) et sexuelles (0,8 %). Dans de nombreux cas, en tenant compte du nombre des faits cités et de leur fréquence, ces types de violences s'entrecroisent et la construction d'un taux global de situations de violence conjugale s'est avérée plus à même de traduire la réalité vécue au quotidien.

Les couples qui ne se disputent jamais ou se disputent rarement sont très peu en situation de violence conjugale : 2,6 % contre 8,5 % de l'ensemble des couples cohabitants. À l'opposé, dans les couples qui se disputent souvent, les femmes sont près de trois fois plus en situation de violence conjugale que la moyenne (tableau 2, p. 13). Une analyse factorielle des correspondances (graphique p. 15), met en évidence des profils très différents des couples plus ou moins conflictuels et de ceux où règne une situation de violence :

- les couples qui ne se disputent jamais, rarement ou quelquefois, ont en moyenne les mêmes caractéristiques que ceux exempts de violence conjugale (profil P1) ;
- les couples qui se disputent souvent se situent à mi-chemin de l'absence de violence et des situations de harcèlement psychologique (profil P2) ;

Encadré 3

Les questions sur les violences conjugales

Enquête nationale sur les violences
envers les femmes en France

Les questions sur les violences conjugales

Insultes et menaces verbales

C11... vous a insultée, injuriée.

Pressions et atteintes psychologiques

C1... vous a empêchée de rencontrer ou de parler à des amis ou de la famille ?

C2... vous a empêchée de parler à d'autres hommes ?

C3... a critiqué ou dévalorisé tout ce que vous faisiez ?

C4... a fait des remarques désagréables sur votre apparence physique ?

C5... vous a imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer ou de vous comporter en public ?

C6... n'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser dans l'intimité (y compris devant vos enfants) ?

C6b... n'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser devant d'autres personnes ?

C7... a exigé de savoir avec qui et où vous étiez ?

C8... a cessé de vous parler, refusé totalement de discuter ?

C9... vous a empêchée d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne ?

C10... vous a menacée de s'en prendre aux enfants ou de vous séparer d'eux ?

C15... vous a menacée de se suicider ?

C16... a proféré des menaces de mort à votre rencontre ?

Agressions physiques

C10b... s'en est pris physiquement à vos enfants ou vous a séparée d'eux ?

C12... a lancé un objet contre vous, vous a bousculée ou empoignée brutalement ?

C13... vous a giflée ou a exercé d'autres brutalités physiques contre vous ?

C14... vous a empêchée de rentrer chez vous, vous a enfermée ou mise à la porte, ou en voiture vous a laissée sur le bord de la route ?

C17... vous a menacée à l'aide d'une arme (couteau, outil, revolver...)

C18... a tenté de vous étrangler ou de vous tuer ?

Agressions sexuelles

C19... a utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec vous ?

C20... vous a imposé des gestes sexuels que vous refusiez ?

Le taux global de violence conjugale regroupe les agressions verbales, les atteintes psychologiques (douze items différents), les agressions physiques et sexuelles. Ce taux tient compte de la multiplicité et de la fréquence des faits cités pour traduire la complexité des situations de violence conjugale dont la gravité n'est pas liée à la nature de l'agression (physique, psychologique...), mais il s'accroît avec la répétition des faits et le cumul des types d'actes violents.

- les femmes qui subissent de nombreuses pressions psychologiques ont, comme les précédentes, une vie quotidienne difficile mais aussi des relations détériorées avec leur conjoint (profil P3) ;
- les femmes en situation de cumul de violences se trouvent très éloignées (profil P4) ; il n'y a pas de commune mesure entre les situations de violence et les conflits, même fréquents.

L'âge des femmes et le statut juridique de leur couple ont, sur les risques de violence conjugale, une influence identique à celle qui a été mise en évidence pour les conflits : âgées de moins de 35 ans ou non mariées, les femmes sont plus exposées que la moyenne et, au contraire, au-delà de 45 ans ou mariées, elles sont quelque peu protégées (tableau 3, p. 14). En revanche, le nombre d'enfants présents aux côtés du couple et leur âge n'ont qu'une faible incidence sur la fréquence des violences conjugales. Les femmes qui n'ont aucun enfant présent sont sans doute un peu protégées des violences, comme elles le sont des conflits, parce qu'elles peuvent plus facilement quitter un conjoint violent. À l'opposé, on peut penser que les difficultés économiques et affectives se cumulant, celles qui vivent avec trois enfants ou plus retardent leur séparation du père des enfants.

Conflits ou violences : des caractéristiques socio-économiques différentes

Les caractéristiques socio-économiques ne jouent pas de la même façon selon que l'on considère les conflits ou les violences. Les femmes occupant un emploi à temps plein sont relativement épargnées par les violences conjugales par rapport à celles qui sont au chômage et celles qui ont arrêté de travailler. Il s'agit d'une différence notable entre la fréquence des taux de violence et celle des conflits, puisque les couples de retraités et où la femme est au foyer se disputent le moins. De même, on n'observe pas de variation importante des violences selon la profession des femmes exerçant un emploi. Enfin, les conjoints chômeurs sont les plus violents, alors que les disputes ne sont pas plus nombreuses dans leurs ménages que dans les autres. L'analyse des violences conjugales aboutit au constat suivant : « Si la violence conjugale ne suit guère la hiérarchie sociale habituellement opérante, une grande instabilité professionnelle et l'exclusion, temporaire ou définitive, du monde du travail favorisent l'émergence de situations de cumuls de violences » (Jaspard et al., 2003-1). Dans le cas des disputes, au contraire, se dessinent des comportements en lien avec la position dans la hiérarchie sociale mesurée par la catégorie socioprofessionnelle.

Alors que les critères d'entente-mésentente du couple jouent de façon modérée dans la gestion des conflits conjugaux, ils s'avèrent être des facteurs fondamentaux du risque de violences conjugales ; ils en sont en quelque sorte les révélateurs. La répartition perçue comme inégalitaire des tâches ménagères et de soins aux enfants va de pair avec une augmentation plus nette des risques de violence conjugale que des risques de conflit : la proportion des cumuls de violence passe de 1,1 % à 4,3 % lorsque la femme déclare s'occuper seule des enfants. Les femmes qui ne peuvent se confier à leur conjoint, celles qui estiment consommer trop d'alcool, celles qui vivent avec une personne alcoolique, sont surexposées aux cumuls de violences, de trois à presque six fois. Le même phénomène a été observé dans l'enquête suisse qui fait ressortir une corrélation entre l'occurrence de la violence conjugale et le déficit de communication dans le couple (Gillioz *et al.*, 1997). L'infidélité d'un des conjoints est encore plus fortement liée à l'augmentation des violences ; si la femme a une relation extraconjugale, les coups et les agressions sexuelles additionnés aux brimades psychologiques décuplent. Dans ce cas, prendre un amant peut être une façon de se soustraire à l'emprise d'un mari violent.

Des violences en interdépendance forte avec les difficultés relationnelles du couple

Le processus de développement des violences conjugales est en interdépendance forte avec les difficultés relationnelles du couple, même si le sens de la relation n'est pas certain : l'infidélité ou l'alcoolisme d'un des conjoints sont-ils à l'origine du développement de situations violentes ou la violence déjà présente engendre-t-elle ces comportements ? Les situations conjugales très détériorées dépassent largement celles du conflit dans la difficulté de vivre ensemble. De même, les relations entretenues avec un ex-partenaire au cours des

douze mois sont particulièrement violentes : 8 % d'agressions physiques perpétrées au cours de ces rencontres et 4 % d'agressions sexuelles. Dans l'enquête canadienne sur la violence envers les femmes (Statistique Canada, 1993), bien que le questionnement soit légèrement différent, la tendance observée est exactement la même. Ces agressions atteignent avant tout les femmes ayant des contacts nécessaires avec leurs anciens compagnons en raison de la présence d'enfants ou de la forme institutionnalisée de l'union rompue, alors que celles qui n'y sont pas obligées ne maintiennent de relations que dans la mesure où celles-ci sont relativement paisibles (Jaspard *et al.*, 2003-1).

En 1996, dans son étude sur sept cents divorces très difficiles, Irène Théry montrait que la violence conjugale – cause d'un divorce sur cinq – perdure au-delà de la séparation en grande partie parce que la présence d'un enfant oblige au maintien de contacts suivis : l'engagement des parents à son égard devient un lien désormais indissoluble, sauf démission parentale condamnée par la loi. Alors que la présence d'enfant n'a pas freiné la perpétration des violences, après la séparation, l'enfant est instrumentalisé pour maintenir le pouvoir sur l'autre. I. Théry soulignait que les plus graves conflits entre un homme et une femme qui se sont quittés se nouent autour de l'enfant (Théry, 1993). Dans de tels contextes, les enfants ne sont souvent que des témoins impuissants. Or, on a déjà mis en évidence une relative reproduction des situations vécues dans l'enfance à l'âge adulte (Jaspard *et al.*, 2003-2).

Nombre de professionnels en contact avec les personnes victimes de violence – personnel judiciaire, policiers, personnel des services sociaux, thérapeutes – soutiennent l'hypothèse de la reproduction de la violence qui, schématiquement, pourrait se résumer ainsi : les victimes, ainsi que les auteurs, reproduisent des situations de violence subies ou dont ils ont été témoins alors qu'ils étaient enfants.

Tableau 2

Situations de violence conjugale en fonction de la fréquence des disputes (sur huit sujets)

Situation de violence conjugale en %	Fréquence des disputes sur huit sujets				
	Jamais n = 1128	Rarement n = 849	Quelquefois n = 2094	Souvent n = 1282	Ensemble n = 5353
Taux global de violence	2,6	2,6	5,9	22,2	8,5
Dont harcèlement psychologique	2,2	2,5	4,8	15,0	6,3
Cumul de violences	0,4	0,1	1,1	7,2	2,2

Source : Enquête ENVEFF 2000, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

Champ : Femmes en couple cohabitant au moment de l'enquête (avec ou sans enfants présents ou non au foyer).

Lecture du tableau : parmi les femmes qui ne se disputent jamais, 2,6 % sont en situation de violence conjugale, dont 0,4 % en situation de cumul de violences. Parmi celles qui se disputent souvent, 22,2 % subissent des violences dont 7,2 % des cumuls de violences.

Tableau 3

Les situation de violence conjugale (sauf au sujet des enfants) au cours des douze derniers mois en fonction des caractéristiques du couple et de son entente (en %)

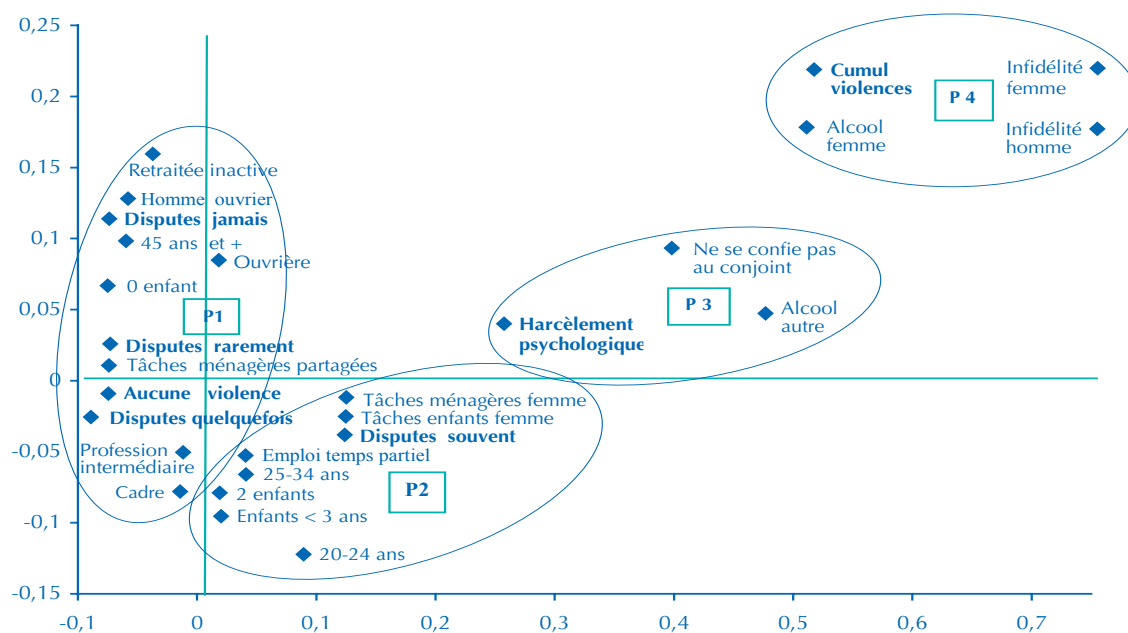
	Effectif observé	Harcèlement psychologique	Cumul de violences
A - Caractéristiques démographiques			
Groupe d'âge de la femme			
20-24 ans	266	6,6	3,1
25-34 ans	1565	8,1	1,7
35-44 ans	1771	6,2	2,3
45 ans et plus	1751	5,0	2,5
Type de couple			
Marié	4245	5,8	2,2
Non marié cohabitant	1108	8,2	2,2
Nombre d'enfants présents au foyer			
Aucun	1389	5,4	1,9
Un enfant	1303	7,0	2,2
Deux enfants	1704	6,2	2,1
Trois enfants et plus	957	6,8	2,9
Âge de l'enfant le plus jeune			
0-3 ans	1055	7,2	1,5
4-12 ans	1504	6,9	2,8
15-17 ans	637	5,5	2,7
18 ans et plus	768	6,3	2,3
B - Caractéristiques professionnelles			
Statut d'activité de la femme			
Emploi à temps plein	2320	5,0	1,7
Emploi à temps partiel	1201	7,2	2,0
Chômage indemnisé ou non	392	9,7	2,4
Retraitée, femme au foyer	779	5,3	4,1
Catégorie professionnelle et sociale de la femme (pour les femmes en emploi)			
Agricultrice, indépendante	130	5,6	1,1
Cadre, profession intellectuelle supérieure	383	5,4	2,4
Profession intermédiaire	1086	6,6	1,6
Employée	1614	5,8	1,5
Ouvrière	297	4,5	2,8
C - Critères de bonne/mauvaise entente			
Prise en charge des tâches ménagères			
Femme essentiellement	2081	8,8	3,2
Partage des tâches	3141	4,6	1,5
Prise en charge des tâches pour les enfants			
Femme essentiellement	1387	9,4	4,3
Partage des tâches	2438	5,0	1,1
Autres problèmes relationnels dans le couple			
La femme ne peut se confier à son conjoint	520	14,1	7,4
L'homme est infidèle	68	31,8	13,1
La femme est infidèle	60	18,9	21,3
La femme consomme trop d'alcool	241	16,8	12,5
Une autre personne du foyer consomme trop d'alcool	369	11,0	11,5
Ensemble	5353	6,3	2,2

Source : Enquête ENVEFF 2000, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

Champ : Femmes en couple cohabitant au moment de l'enquête (avec ou sans enfants présents ou non au foyer).

Les modalités « non concernée », « non-réponse », « ne sait pas » ne sont pas présentées dans ce tableau, ni celles correspondant à une situation rare du partage des tâches ou à l'absence de problème relationnel dans le couple.

Disputes et situations de violence conjugale en fonction des caractéristiques du couple (1^{er} plan factoriel)



Source : Enquête ENVEFF 2000, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

Champ : Femmes en couple cohabitant au moment de l'enquête (avec ou sans enfants présents ou non au foyer).

Seuls les points ayant une contribution supérieure à la moyenne à la formation d'un des deux axes sont reportés sur le graphique.

Lecture du graphique : au niveau des deux indicateurs étudiés, l'axe 1 (horizontal) indique, de gauche à droite, une gradation des situations de violence conjugale, alors que l'axe 2 (vertical) traduit de haut en bas une accentuation de la fréquence des disputes. Le profil P2 regroupe une majorité de femmes déclarant se disputer souvent, mais n'étant pas en situation de violence conjugale ; elles sont plus fréquemment que les autres âgées de 20-24 ans, ont plus souvent deux enfants ou un âgé de moins de 3 ans, déclarent plus que les autres assurer seules les tâches ménagères et celles concernant les enfants, et occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel.

Les hommes reproduiraient la violence (Welzer-Lang, 1991) et les femmes la victimation. Si un relatif consensus existe à propos des agresseurs, la victimation des femmes est davantage objet de discussions. Ce modèle explicatif, en individualisant le problème, obère ses dimensions sociales : appartenance à un groupe socioprofessionnel et culturel, rapports sociaux entre les sexes et rapports intergénérationnels. Introduit en France par Boris Cyrulnik, le concept de « résilience » a permis de rapprocher les points de vue. Ce vocable désigne « la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comportent normalement le risque grave d'une issue négative » (Cyrulnik, 1999). Cette question peut se poser également à propos des conflits conjugaux : les personnes qui ont vécu leur enfance dans des climats familiaux très conflictuels reproduisent-elles à l'âge adulte ces situations ?

Une femme sur trois a vécu au moins une situation difficile pendant son enfance (encadré 4, p. 16). Parmi les difficultés déclarées, les maltraitements psychologiques occupent la première place : 16 % ont constaté de graves tensions ou un climat de

violence entre leurs parents, 8 % sont entrées en conflit avec l'un d'entre eux ou les deux. Les difficultés d'ordre économique sont également souvent mentionnées : 15 % déclarent avoir souffert de privations matérielles. Les femmes qui ont été victimes de violences sexuelles sont aussi nombreuses que celles ayant reçu des sévices et des coups répétés (3 %). Par ailleurs, 11 % des femmes ont souffert de la dépendance à l'alcool ou à la drogue d'une des personnes avec qui elles vivaient et 4 % ont été témoins de coups portés à des membres de leur entourage ; la moitié de ces dernières étaient aussi victimes de ces mauvais traitements.

Les sévices et coups répétés dans l'enfance touchent tous les milieux socioprofessionnels

L'association entre l'alcoolisme du père et les violences entre les parents est très forte. Les sévices et coups répétés dans l'enfance touchent tous les milieux socioprofessionnels des parents et aucune profession, qu'il s'agisse de celle du père ou celle de la mère, ne met les femmes ou leur fratrie à l'abri de ces traumatismes. Concernant les difficultés

Encadré 4

L'interrogation sur les difficultés vécues pendant l'enfance

Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France

Dans une première partie, le questionnaire décrit le contexte familial et social des femmes dans leur jeunesse et se penche plus particulièrement sur les situations difficiles vécues pendant l'enfance ou l'adolescence. Les questions, proches de celles de l'enquête « Étude des conditions de vie 1986-1987 » de l'INSEE, se présentent ainsi :

Nous allons évoquer des situations que certaines personnes ont vécues au cours de leur enfance et adolescence. Vous-même, avez-vous... ?

... souffert de privations matérielles

... été placée par l'assistance publique, à la DDASS

... eu une mesure d'assistance éducative

... eu un conflit très grave avec vos ou l'un de vos parents

... constaté entre vos parents de graves tensions ou un climat de violence

Nous allons parler de problèmes qui ont pu vous affecter vous-même ou votre famille. Avez-vous... ? (vous-même, vos frères et sœurs, votre père, votre mère, d'autres personnes avec qui vous viviez)

... eu des problèmes d'alcoolisme

... eu des problèmes de drogue

... subi des sévices ou reçu des coups répétés

Si vous avez subi des sévices ou reçu des coups répétés, était-ce... ?

... chez vous... dans la famille... à l'école... en colonie de vacances... en pensionnat ou autre institution... autre lieu

Une autre difficulté potentielle de l'enfance envisagée ici est la séparation du couple parental : l'enquête a demandé aux femmes d'indiquer si leurs parents étaient séparés ou divorcés, si l'un ou l'autre était décédé ou inconnu lorsqu'elles étaient adolescentes (à 14 ans).

d'ordre conflictuel, les tensions constatées entre les parents ne répondent pas non plus à des caractéristiques professionnelles. Mais il semble que les femmes soient d'autant plus fréquemment entrées en conflit avec leurs parents que leur statut socio-professionnel actuel est élevé ; ce phénomène a été observé dans d'autres enquêtes (Menahem, 1994). Pour cette recherche qui porte à la fois sur violence et conflit, ont été retenues les difficultés qui traduisent un grave dysfonctionnement de la cellule familiale d'origine : climat délétère entre les parents, violence exercée par des membres de la famille envers d'autres, en particulier par le père à l'encontre de la mère ou par les parents sur leurs enfants, conduites addictives ; on y a ajouté l'absence d'un des parents dans la vie quotidienne (14,7 %), source de perturbation dans la construction de la personnalité selon nombre de psychologues. De plus, un indicateur global du nombre de difficultés

citées par chaque répondante résume sa situation globale dans l'enfance et l'adolescence (tableau 4, p. 17). Ainsi, les femmes qui n'ont connu aucune des difficultés inventoriées dans leur enfance se disputent moins que la moyenne et subissent moins de violences conjugales, qu'il s'agisse de harcèlement psychologique ou de cumul de violences.

Une influence sur la relation de couple à l'âge adulte

En revanche, parmi les femmes ayant vécu au moins trois difficultés dans leur enfance, la fréquence des disputes avec le conjoint est nettement plus élevée, mais ce sont surtout les situations de violence conjugale qui augmentent : deux fois plus de harcèlement psychologique et trois fois plus de cumul de violences que la moyenne. Dans le détail, le fait d'avoir été témoin de conduites addictives de membres de la famille est un facteur déstabilisant qui perdure à l'âge adulte et perturbe la relation conjugale, entraînant davantage de conflits et de violences. À peu près au même niveau (doublement des taux de violence), viennent les relations conflictuelles graves entre les parents. Mais celles qui ont opposé la répondante à ses parents ont des conséquences plus tangibles, en particulier sur la hausse des taux de violence conjugale (multiplication par deux des taux de harcèlement psychologique et par trois des taux de cumul de violences).

En haut de l'échelle, les sévices et les coups infligés à des membres de la famille dont l'enquêtée a été témoin, mais surtout ceux qu'elle a reçus, ont le plus fort impact sur les risques de conflit conjugal et sur ceux qu'elle soit d'être confrontée de nouveau à la violence, exercée par le conjoint cette fois : pour celles ayant subi des sévices et des coups dans la jeunesse, le taux de harcèlement psychologique est plus que doublé et celui de cumul de violences plus que quadruplé. En revanche, le fait d'avoir vécu une partie de son enfance ou de son adolescence en l'absence quotidienne d'un de ses parents – décédé ou inconnu – ou, plus souvent, séparé ou divorcé du conjoint avec lequel elle résidait, n'accroît pas sensiblement le risque de conflit conjugal pour la femme adulte, ni celui d'être confrontée à la violence de son partenaire.

L'influence des difficultés, voire des relations violentes, personnellement vécues ou observées dans son entourage pendant l'enfance a une influence indéniable sur la qualité de la relation de couple à l'âge adulte, mais plus que le conflit, somme toute très ordinaire puisqu'il existe dans presque deux

Tableau 4

Indicateur global de disputes et indicateur de situations de violence conjugale en fonction des difficultés de l'enfance liées aux relations du couple parental (%)

	Effectif observé	Indicateur global de disputes (1)	Violences conjugales	
			Harcèlement psychologique	Cumul de violences
Nombre de difficultés citées				
Aucune difficulté	3658	59,5	4,6	1,1
Au moins une difficulté	1695	67,6	9,8	4,5
Cumul de difficultés (trois ou plus)	337	72,9	12,2	6,7
Vous-même...				
Conflit très grave avec les ou l'un des parents	402	70,5	12,3	6,4
Graves tensions entre les parents ou climat de violence	760	70,1	10,6	4,8
Subi des sévices ou des coups répétés	159	73,6	15,0	9,7
D'autres personnes avec qui vous viviez...				
Problèmes d'alcoolisme, de drogue	585	67,9	11,9	4,1
Subi des sévices ou des coups répétés	174	77,7	11,3	7,8
Éléments de biographie				
Père et/ou mère décédé/e ou inconnu/e (2)	366	62,8	8,2	3,6
Parents séparés ou divorcés (2)	391	63,0	8,5	3,7
Ensemble	5353	62,1	6,3	2,2

Source : Enquête ENVEFF 2000, Institut de démographie de l'Université Paris-1.

Champ : ensemble des femmes vivant en couple cohabitant au moment de l'enquête.

(1) « quelquefois » ou « souvent ».

(2) Lorsque la femme avait 14 ans.

couples sur trois, les situations de violence conjugale envers la femme deviennent beaucoup plus fréquentes (multipliées par deux ou trois). Les difficultés ayant directement touché la personne ont un plus fort impact que celles dont elle a été témoin.

Plus la violence est ancienne, plus la part d'enfants témoins augmente

Ainsi peut-on se poser des questions sur la construction de la personnalité des enfants témoins des violences conjugales endurées par leur mère. Or, à l'exception des violences sexuelles qui se produisent principalement dans l'intimité, dans plus de la moitié des cas les enfants sont témoins des scènes de violence, qu'il y ait ou non des brutalités physiques. Les enfants sont d'autant plus spectateurs des violences subies par leur mère que les agressions sont nombreuses et s'inscrivent dans la durée. Plus la violence est ancienne, plus la part d'enfants témoins augmente : 35 % des femmes rapportent que les enfants assistent « quelquefois » aux scènes violentes au début du cycle de la violence, 44 % au bout de sept ans ; 7 % sont « souvent » présents au début et 27 % après sept ans. Il est évident que le cumul des agressions augmente la probabilité que les enfants y assistent : près de deux tiers des mères en situation de cumul de violences ont indiqué que leurs enfants en étaient témoins. Dans les situations de

harcèlement psychologique, les enfants sont un peu plus tenus à l'écart. En conséquence, les enfants de ces répondants souffriront par la suite d'une vulnérabilité sociale et affective qui grèvera durablement leur histoire de vie, *a fortiori* s'ils sont eux-mêmes maltraités. Les mauvais traitements infligés aux enfants ne sont pas directement mesurés par l'enquête, qui fournit néanmoins deux indications. Seuls 0,3 % des pères « s'en prennent aux enfants », mais cette question posée au milieu du module relatif aux agressions conjugales sous-entend que cette brutalité est en fait destinée à faire souffrir la mère.

Qu'en est-il des coups donnés aux enfants sans intention détournée ? On ne dispose pas de données sur les mauvais traitements infligés par des pères à leurs enfants. En revanche, la question a été posée aux femmes. Ainsi, parmi les femmes en couple avec enfants, quel que soit leur âge, 58 % disent ne pas avoir levé la main sur eux, 24 % l'ont fait à l'occasion et 18 % ont souvent eu la main leste. Si les femmes victimes de violences conjugales frappent davantage leurs enfants que les non-victimes – une sur trois parmi celles en situation de cumul de violences contre une sur cinq en moyenne –, ces chiffres ne permettent pas d'affirmer qu'elles se « vengeraient » sur leurs enfants. Ils révèlent toutefois l'existence d'ambiances familiales où les agressions physiques et verbales s'exercent de toutes parts.

L'enfant, sujet de conflit, instrument de la violence conjugale

Les phénomènes de violence sont insidieux, occultés et font l'objet d'une forte réprobation sociale. Ils induisent chez les victimes des sentiments de culpabilité et de honte, qui n'existent pas lorsqu'on aborde le règlement des conflits conjugaux par les disputes. Le processus de développement des violences conjugales diffère largement de celui du conflit : moins sensible à la présence des enfants, autrement lié aux critères professionnels, il est surtout en interdépendance beaucoup plus forte avec les difficultés relationnelles du couple, même si le sens de la relation n'est pas certain.

Les enfants sont témoins involontaires des scènes de violence et de la dégradation plus ou moins lente des relations entre leurs parents. Pour la plupart, ils assistent impuissants aux exactions parentales (8) ; tout se passe comme s'ils étaient absents de la scène, l'enjeu se situe d'abord entre les parents. Ainsi, lorsque la violence s'adresse directement aux enfants, que la mère les sent en danger, celle-ci prend la décision de quitter son conjoint violent. Mais les conjoints violents ne sont des pères violents que dans les situations extrêmes, heureusement peu fréquentes. Dans tous les cas de violences conjugales, les enfants ne sont que les catalyseurs d'une relation de couple où l'un veut assurer son pouvoir sur l'autre.

Dans le cas des conflits conjugaux, au contraire, les enfants apparaissent davantage au cœur du processus puisqu'ils sont fréquemment à l'origine des disputes entre leurs parents. Lorsque les discussions, en général « pour le bien des enfants »,

deviennent orageuses, le climat familial peut se trouver altéré. Mais c'est sans commune mesure avec le caractère oppressant des situations de violence, où la peur et la culpabilité sont le lot quotidien de la mère et des enfants. Si les disputes répétées ne mènent pas fréquemment à l'instauration d'une situation de violence, il est rare qu'une situation de violence ne se manifeste pas par des disputes à répétition – du moins au début –, puisque ensuite les victimes développent, dans la mesure du possible, des stratégies d'évitement des scènes. Dans ce cas précis, les enfants risquent d'être instrumentalisés par les deux parents, de façon sans doute non délibérée ; ils sont plus un prétexte que la cause réelle des violences perpétrées par le conjoint. L'instrumentalisation atteint son paroxysme, dans les pires des situations, après la séparation du couple.

La probabilité d'être victime de violences conjugales est multipliée par cinq lorsqu'on a subi des sévices et des coups dans l'enfance et par trois lorsqu'on a été témoin de violences conjugales dans la famille d'origine. La prévention des violences conjugales commence donc dès le plus jeune âge. Par ailleurs, rester « pour les enfants » ne semble pas ce qu'il y a de mieux pour ces derniers qui, à de rares exceptions près, sont spectateurs ; ils sont mis sur la touche d'un match viril qui se déroule dans le huis clos conjugal (9). De fait, les femmes victimes de violences conjugales se trouvent dans une situation paradoxale : elles sont prises en étau entre le maintien d'une relation affective et d'une cellule familiale qu'elles ont construites et la nécessité de protéger leurs enfants, et une aspiration à exister en tant que personnes à part entière.

(8) On n'a pas d'indication directe sur leur éventuelle participation à la violence, mais dans le module « violences en famille », les enfants étaient comptés parmi les auteurs potentiels de violences, ce qui a été très rarement mentionné par les répondantes.

(9) On a montré que la séparation des parents ne grève pas davantage la construction de la personne qu'un climat de violence : « lorsqu'on isole les cas de graves conflits ou climats de violences entre les parents, la part de répétition de la victimation reste identique que les parents se soient ou non séparés avant que la fille ait 14 ans » (Jaspard et al., 2003-2).

Références bibliographiques

Bajos N., Bozon M., Ferrand A., Giami A., Spira A. et le groupe Analyse des comportements sexuels en France, 1998, *La sexualité aux temps du sida*, Paris, PUF.

Brousse C., 1999, *La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale, France, portrait social*, INSEE, Statistique publique 1999.

Brown E., Fougeyrollas-Schwebel D. et Jaspard M., 2002, *Les paroxysmes de la conciliation, violences au travail et violence du conjoint, Travail, genre et sociétés*, n° 8.

Cyrułnik B., 1999, *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob.

Fagnani J. et Letablier M.-T., 2003, *S'occuper des enfants au quotidien : mais que font donc les pères ?*, *Droit social*, n° 3.

Gillioz L., De Puy J. et Ducret V., 1997, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne, Éditions Payot Lausanne.

Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J. et Schiltz M.-A., 2003-1, *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, La Documentation française.

Jaspard M., Brown E., Lhomond B. et Saurel-Cubizolles M.-J., 2003-2, *Reproduction ou résilience : Les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ?*, *Revue française des affaires sociales*, n° 3.

Letablier M.-T., 2002, *Un enjeu de politique familiale : l'égalité entre les sexes*, *Informations sociales*, n° 102.

Méda D., 2001, *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, collection Champs.

Menahem G., 1994, « Problèmes de l'enfance, statut social et santé des adultes », Paris, CREDES, dossier d'études n° 1010.

Saurel-Cubizolles M.-J., Blondel B., Lelong N. et Romito P., 1997, *Violence conjugale après une naissance, Contraception. Fertilité. Sexualité*, vol. 25, n° 2.

Statistique Canada, 1993, *Enquête sur la violence envers les femmes. Faits saillants*, *Le Quotidien*, n° 11-001F, Ottawa.

Théry I., 1993, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.

Welzer-Lang D., 1991, *Les hommes violents*, Paris, Lierre et Coudrier.